



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.

RESTREINTE

UNEP/BUR/6

19 décembre 1981

Original: FRANCAIS

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution

Genève, 17 - 18 décembre 1981

COMPTE - RENDU

1. Le Bureau s'est réuni à Genève les 17 et 18 décembre 1981, sur l'invitation du secrétariat, et sous la présidence de S.E. M. G. Falchi (Italie). Etaient présents M. M. Ladjouzi (Algérie) Vice Président, M. J. Naggear (Liban) Rapporteur et M. S. Antoine (France). Le secrétariat était représenté par M. A. Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée.
2. Le Bureau a adopté son ordre du jour figurant en Annexe I.
3. M. P.S. Thacher, Directeur exécutif adjoint souhaite la bienvenue au Bureau et souligne l'importance de ses réunions suffisamment fréquentes pour faire face à une situation préoccupante du P.A.M. Le PNUE estime que ce programme ne se déroule pas d'une manière satisfaisante en raison de difficultés financières et de flottements d'organisation. Car d'une part, le budget voté à Cannes n'est pas alimenté en ressources financières, en temps dû, soit en raison des retards de paiement de contributions, soit par une discordance entre les prévisions et les possibilités réelles de participation en ce qui concerne le PNUE. D'autre part, il existe une incertitude sur les modalités de fonctionnement du secrétariat et de l'Unité de coordination du P.A.M. ainsi que du Fonds d'affectation spéciale, particulièrement en ce qui concerne le rôle du PNUE. Il ajoute que des retards, expliquables par le changement de Gouvernement en Grèce, sont intervenus dans l'installation du secrétariat à Athènes entraînent des incertitudes sur le lieu et la date de tenue de la prochaine Réunion extraordinaire des Parties contractantes et de la Réunion des Plénipotentiaires relative au Protocole sur les zones spécialement protégées en Méditerranée.
4. A la demande du Président, M. P.S. Thacher donne un aperçu de la situation du Fonds pour l'environnement en 1981 et 1982 et des conséquences de cette situation sur le financement du Programme des mers régionales dont fait partie le P.A.M.

M. P.S. Thacher explique que, par suite de retards dans les versements des contributions ou de diminutions de celles-ci notamment de la part du principal contributeur, le PNUÉ se trouve actuellement acculé à réduire de 1/3 le programme d'activités approuvé par son Conseil d'administration et à pratiquer une sévère politique d'économie en s'interdisant tout nouvel engagement de dépenses. Sur 222 agents autorisés, le PNUÉ n'a engagé actuellement que 170 dont 120 sont en poste à Nairobi et 50 dans les bureaux régionaux. Du fait de ces difficultés financières le Programme des mers régionales, par exemple, a été réduit de 1/3; aussi la part de la Méditerranée doit être également réduite pour laisser une place acceptable pour les autres régions (Golfe de Guinée, Caraïbes, Asie du Sud-Ouest, Pacifique du Sud-Est).

Si la situation ne s'améliore pas, le P.A.M. ne pourra recevoir du PNUÉ plus que 285.000 \$ en 1981 et 100.000 \$ en 1982, alors que les budgets votés à Cannes en mars 1981 avaient inscrit, respectivement, 500.000 \$ et 400.000 \$ comme participation du PNUÉ.

5. En conclusion, M. P.S. Thacher estime que le Bureau, ainsi que les Parties contractantes, devront regarder en face cette situation et prendre les décisions qui s'imposent en ce qui concerne le budget du P.A.M. et les relations avec le PNUÉ. Une révision de la Convention de Barcelone ne doit pas être, éventuellement, exclue.
6. Un échange de vues approfondi a fait suite à cet exposé de M. Thacher au cours duquel les points suivants ont été évoqués :
 - un retrait précipité de l'UNEP du P.A.M. pourrait avoir des répercussions négatives sur les contributions des Parties contractantes et notamment de la CEE, ainsi que sur les perspectives d'avenir des autres projets des mers régionales;
 - ne pourrait-on pas envisager, au moins, une continuation de gestion du Fonds spécial par le PNUÉ avec une diminution notable de la redevance de gestion comme contribution du PNUÉ au P.A.M. ?
 - quoique l'on aurait pu souhaiter un déroulement plus rapide des opérations du P.A.M., les retards sont imputables à la nature des choses. Il faut, au contraire, être assez satisfait des résultats déjà obtenus et ne pas se décourager. Si des carences ont été constatées, elles sont largement partagées entre toutes les parties associées dans cette oeuvre de longue haleine;
 - les contributions des Parties contractantes pourraient être utilement complétées par des apports en nature, notamment par le détachement de personnel auprès de l'Unité de coordination, détachement dont les modalités devraient être étudiées; M. Thacher s'est déclaré d'accord.
 - une décentralisation plus poussée des activités et structures du PNUÉ pourrait aboutir à développer l'intérêt des Nations contribuant au Fonds des Nations Unies pour l'environnement;

- pour les dépenses des projets relatifs au développement des pays en voie de développement parmi les Parties contractantes, il devrait être demandé instamment au PNUD de les supporter sur les fonds régionaux;
- un développement de la coopération entre Parties contractantes notamment pour l'échange d'information, permettrait de donner plus d'intérêt et d'efficacité au P.A.M. ainsi qu'il avait été recommandé par la décision No. 5 de Cannes.

Examen du Point 2 de l'Ordre du jour: Suivi des recommandations de la première réunion du Bureau.

7. Le Bureau entend un exposé de M. A. Manos, Coordonnateur du P.A.M. sur l'exécution des décisions du Bureau prises dans la réunion à Athènes le 23 septembre écoulé et notamment celles mentionnées à l'ordre du jour dans le Point 2.
8. Il est rendu compte que ces décisions ont été exécutées par l'envoi de lettres aux Parties contractantes sur les sujets suivants :
 - désignation du coordonnateur national pour MED POL;
 - accélération des processus de signature ou de ratification du Protocole sur la pollution tellurique.

L'Algérie a entamé la procédure de ratification du Protocole sur la pollution tellurique.
 - versement des contributions arriérées et versement des contributions de 1982 avant le 30 avril 1982;
 - demande d'autorisation de contracter un emprunt d'un million de dollars des Etats Unis pour faire face aux besoins du premier trimestre 1982.

L'autorisation de contracter un emprunt n'a pas suscité le consensus nécessaire à sa mise en application immédiate;
 - demande au PNUE de verser un complément de contribution pour 1981 tel que prévu au budget voté à Cannes.

Le PNUE a refusé de donner suite à la demande de porter sa participation pour 1981 à 500.000 \$ et s'en tient à sa décision de n'accorder que 285.000 \$ en 1982 et 100.000 \$ en 1982;
9. La lettre au Gouvernement égyptien sollicitant la libération du Dr. Ismaïl Sabri Abdallah, Coordonnateur du Plan Bleu a été signé par le Président du Bureau et acheminée par le secrétariat.

Le Dr. Abdallah a été récemment libéré. Le Bureau a décidé de le voir revenir aux tâches qui lui sont confiées.
10. L'assistance à la Tunisie a fait l'objet d'échanges de lettres et de la procédure de recrutement d'un expert.

11. Les pourparlers avec les autorités de la Grèce au sujet du transfert à Athènes du siège du secrétariat ont été poursuivies. Le changement de Gouvernement en Grèce n'a pas permis de faire aboutir dans les délais prévus le transfert du siège à Athènes. Les bureaux actuellement offerts ne sont pas acceptables et l'accord de siège bute encore sur une difficulté et n'a pas été signé, ce qui peut entraîner des conséquences financières négatives. Le Bureau a décidé de faire une démarche officielle auprès du Gouvernement grec, coordonnée avec une intervention du Directeur exécutif du PNUÉ, en vue de souligner les graves difficultés auxquelles est confrontée la Réunion des Parties par suite du retard intervenu dans l'exécution d'une décision unanime de la Réunion de Cannes, exécution qui aurait dû intervenir avant la fin 1981. Le Bureau a décidé, aussi, de se tenir à la disposition du Gouvernement grec pour tout contact utile à cet effet. (Annexe II).

Point 3 de l'Ordre du jour : Organisation de la Réunion extraordinaire et de la Conférence diplomatique de 1982

12. Après discussion des questions sous 3a, 3b et 3c du Point 3 de l'Ordre du jour, le Bureau a pris les décisions suivantes :

3a - Lieu des réunions.

La Réunion extraordinaire des Parties se tiendra du 29 mars au 1er avril 1982 et la Réunion des Plénipotentiaires les 2 et 3 avril 1982 au siège du secrétariat conformément à l'article 3 du Règlement intérieur.

Dans l'hypothèse que le transfert du siège à Athènes ne pourrait pas être réalisé en janvier 1982, la réunion de mars se tiendra, conformément au règlement, à Genève. La lettre d'invitation qui devra être adressée aux Parties contractantes indiquera le lieu des deux réunions.

3b - Accord du Bureau sur l'Ordre du jour des deux réunions.

Le Bureau a donné son accord aux projets légèrement modifiés des Ordres du jour des deux Réunions prévues du 29 mars au 3 avril 1982. Ces deux textes revus sont annexés au présent rapport (Annexes III et IV).

3c - Propositions pour une gestion alternative des ressources du P.A.M.

Après un long échange de vues au sujet du document UNEP/IG.36/6, le Bureau demande des éclaircissements et suggère certaines modifications. Il décide de se réunir à nouveau les 15 et 16 février 1982, avec le Coordonnateur pour établir des propositions plus précises pour la Réunion extraordinaire des Parties.

Un membre du Bureau, M. J. Naggear, demande que soient notées ses réserves concernant les termes utilisés dans le premier paragraphe du III page 2 du document UNEP/IG.36/3, ainsi que les réserves qu'il a formulées dans le document UNEP/IG.36/INF.5.

Section 2

Chap. 1			
Plan Bleu	500.000	170.000	0
Chap. 2,3,4,5.6			
PAP	520.000	50.000	0
Chap. 7			
Zones protégées	200.000	0	0

13. Le Bureau des Parties contractantes prend note du document UNEP/IG.36/5 relatif à la répartition des contributions. Il souligne que la solution des difficultés financières actuelles du Plan d'action pour la Méditerranée ne se trouve pas seulement dans la révision de la clé de répartition des contributions, mais notamment dans le respect des délais de versement par les Parties dans leurs versements ainsi que dans l'augmentation de ces dernières pour une application correcte et rationnelle des objectifs du Plan. Le Bureau suggère de retenir la somme de 15.000 dollars prévue dans les propositions contenues dans le document comme contribution supplémentaire des Parties. Cette proposition n'exclut pas d'autres formules qui pourront être discutées à la prochaine Réunion extraordinaire.

Mise en oeuvre du Plan d'action pour les premiers mois de 1982

14. Le Bureau avait lors de sa dernière réunion revu, en fonction des disponibilités financières, la répartition des crédits plafond susceptibles d'être allouées aux différentes composantes du P.A.M. pour les engagements à prendre les 3 premiers mois de 1982. Il aurait bien voulu, afin que chacun des responsables des projets puissent échelonner leurs travaux, pouvoir effectuer une évaluation des disponibilités à moyen terme. Compte tenu de l'incertitude des rentrées il ne lui a pas été possible de le faire. Aussi ne peut-il que rappeler ce qu'il avait proposé pour les 3 premiers mois de 1982 (cf. tableau plus haut). Mais il doit souligner que le pilotage à vue dans ces conditions d'incertitude rend difficile, voire problématique ou même critique, la gestion du P.A.M.
15. Aussi souligne-t-il avec force l'importance capitale d'une plus grande régularité des ressources. Il se félicite, en premier lieu, du geste des Etats qui ont effectué leurs versements d'avance. Il se permet d'insister très fortement auprès des huit Etats qui n'ont pas encore acquitté leurs versements pour 1981 de le faire très rapidement. Il demande que les versements pour 1982 parviennent le 30 avril au plus tard et que les mesures de transferts soient accélérés par les Etats et par le PNUE. Il souhaite que la Communauté Européenne s'acquitte de son versement pour 1982 dans les meilleurs délais. Il insiste auprès du PNUE pour qu'il s'efforce de s'en tenir aux chiffres prévues au budget adopté à Cannes pour sa contribution de 1982.

3d - Autres documents.

Le Bureau a examiné le document du Directeur exécutif relatif à la mise en oeuvre du P.A.M. pour 1981 (document UNEP/IG.36/3) et en prend note avant transmission pour la réunion des Parties contractantes.

Il a demandé au secrétariat, qui l'a accepté, s'il pouvait apporter quelques modifications notamment pour le tableau des engagements figurant à l'annexe IV.

Il a également demandé au secrétariat de bien vouloir s'efforcer d'apporter, pour la réunion des Parties contractantes, une présentation comptable, non seulement par engagements, mais aussi par paiements effectués à la date du 31 décembre 1981 comportant notamment les reports d'engagement et les disponibilités de trésorerie de la fin de l'exercice 1981.

Il a noté avec satisfaction - et l'en remercie - que le Coordonnateur a pris des mesures d'économie et de prudence qui ont réduit les dépenses de 1981, eu égard aux rentrées des ressources qui ne se sont pas effectuées au rythme prévu afin de pouvoir dégager des crédits (\$ 920.000) pour assurer une certaine continuité des activités du P.A.M. pour les premiers mois de 1982.

Cependant sur ce dernier point il a remarqué des différences substantielles entre les engagements par chapitre réalisés au 30.11.1981, et les ressources indiquées par le secrétariat et intériorisées par la dernière réunion du Bureau. Il a demandé que le Coordonnateur dans les engagements de fin d'année et de début 1982 tienne le plus grand compte possible des délibérations du Bureau, résumées ci-dessous.

<u>Section 1</u>	Budget adopté à Cannes pour 1982	Ressources entérinées par le Bureau pour les 3 premiers mois 1982	Engagements effectués au 30.11.81
Chap. 1 et 2 Coordination	1.004.000	450.000	587.500
Chap. 3 et 4 Med Pol	1.100.000	200.000	223.500
Chap. 6 Centre Malte	418.000	220.000	99.200
Chap. 7 Formation	80.000	20.000	0

Point 4 : Autres questions

16. Le Bureau propose à la Réunion extraordinaire de prendre une résolution demandant aux Etats membres participant aux réunions régionales qui décident de l'affectation des Fonds régionaux du PNUD d'agir en vue d'obtenir qu'une partie de ces fonds soit affectés aux projets des Etats de la région destinés à la protection de la Méditerranée.
17. Le Bureau rappelle que l'esprit et l'objectif de la Convention de Barcelone et ses protocoles y relatifs, sont la promotion d'une coopération méditerranéenne en matière de lutte contre la pollution marine. Cette coopération s'est manifestée essentiellement par la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée alors que les potentialités de son développement par d'autres moyens que financiers sont très importantes.

Les pays méditerranéens peuvent s'entraider par des échanges d'information, d'expérience et de documents. Le Bureau souhaite que cette coopération en nature soit animée par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, qui pourrait recevoir toutes les informations nécessaires à accomplir cette tâche.

Le Coordonnateur est appelé à soumettre dans les meilleurs délais des propositions dans ce sens aux Parties contractantes.

18. Il serait en particulier opportun d'aborder les modalités de mise à disposition de personnel par ces Etats; d'échanges d'information sur les coopérations bilatérales, et l'amélioration de la rapidité des communications.

Point 5 : Prochaine réunion du Bureau

19. Le Bureau décide de se réunir les 15 - 16 février 1981 (cf. paragraphe 12, 30) et le 28 mars 1982.

Point 6 : Adoption du compte-rendu

20. Le Bureau a adopté, après lecture, le présent compte-rendu, le 18 décembre 1981.

Point 7 : Clôture de la réunion

21. Le Président clot la réunion le 18 décembre 1981 à 19.00 heures.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue du Directeur exécutif adjoint.
2. Suite donnée aux recommandations du Bureau (document UNEP/BUR/4) :
 - Paragraphe 4.2 - Coordinateurs nationaux Med Pol
 - Coordonnateur du Plan bleu
 - Protocole sur les sources telluriques
 - Assistance à la Tunisie
 - Paragraphe 5.4 - Versement des contributions
 - Avance de fonds
 - Contribution du PNUÉ
 - Réunion d'experts gouvernementaux sur les mers régionales
 - Paragraphe 6 - Accord de siège
 - Bureaux de l'Unité
 - Contribution du pays hôte
3. Réunion extraordinaire des Parties contractantes (29 mars - 1 avril 1982) et Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole sur les aires spécialement protégées de la Méditerranée (2-3 avril 1982):
 - 3a - lieu des réunions (article 3 du Règlement intérieur).
 - 3b - accord du Bureau sur l'Ordre du jour provisoire des deux réunions: (article 10 du Règlement intérieur) (UNEP/IG.36/1 et UNEP/IG.35/1).
 - 3c - Propositions pour une gestion alternative des ressources du Plan d'action pour la Méditerranée (UNEP/IG.36/6).
 - 3d - Documents soumis pour information :
 - Rapport du Directeur exécutif sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1981 (UNEP/IG.36/3);
 - Recommandations du Directeur exécutif sur les activités du Plan d'action pour la Méditerranée en 1982 et 1983 et leurs incidences financières (UNEP/IG.36/4).
 - Propositions pour une nouvelle répartition des contributions (UNEP/IG.36/5).

- Compte-rendu des consultations sur les Programmes d'actions prioritaires (UNEP/IG.36/INF.3).
- Compte-rendu de la réunion du Bureau tenue à Athènes le 23 septembre 1981 (UNEP/IG.36/INF.4).
- Rapport du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique (UNEP/IG.36/INF.5).

4. Autres questions.
5. Prochaine réunion du Bureau.
6. Adoption du compte-rendu de la réunion.
7. Clôture de la réunion.

ANNEXE II

Texte du télégramme envoyé à la Grèce le 18 décembre 1981 :

"TO H.E. MINISTER FOR FOREIGN AFFAIRS, MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS, ATHENS
BUREAU OF CONTRACTING PARTIES TO CONVENTION FOR PROTECTION OF MEDITERRANEAN
SEA AGAINST POLLUTION MEETING IN GENEVA HAS TAKEN NOTE WITH CONCERN OF
THE DIFFICULTIES ARISING FROM DELAYS IN TRANSFERRING THE OFFICES OF
COORDINATING UNIT OF MEDITERRANEAN ACTION PLAN. GENEROUS OFFER OF
GREECE TO HOST THE UNIT IN ATHENS WAS UNANIMOUSLY ACCEPTED BY SECOND
MEETING CONTRACTING PARTIES 2-7 MARCH 1981 IN CANNES. TRANSFER WHICH
WAS SCHEDULED FOR END 1981 CAN ONLY BE EFFECTIVE AS AGREED IN CANNES
WITHIN THREE MONTHS OF SIGNATURE OF HEADQUARTERS AGREEMENT, AVAILABILITY
OF SUITABLE OFFICE SPACE AND PAYMENT OF SPECIAL CONTRIBUTION IN DRACHMAS.

PENDING SUCH DECISIONS THE WORK OF THE ACTION PLAN IS AFFECTED. FOR
INSTANCE IN CONFORMITY WITH RULES OF PROCEDURES APPLICABLE TO MEETINGS
UNEP WILL HAVE TO CONVENE EXTRAORDINARY MEETING OF CONTRACTING PARTIES
29 MARCH - 1 APRIL 1982 AND DIPLOMATIC CONFERENCE ON PROTOCOL SPECIALLY
PROTECTED AREAS 2-3 APRIL 1982 AT GENEVA WHERE UNIT IS LOCATED AT PRESENT.

BUREAU IS PREPARED TO MEET WITH THE APPROPRIATE AUTHORITIES IN ATHENS
IF IN YOUR VIEW VISIT CAN HELP IN REACHING FAVOURABLE EARLY DECISION
ON ABOVE MATTERS.

(AMBASSADOR G. FALCHI, PRESIDENT CONTRACTING PARTIES, C/O UNEP, GENEVA)"

ANNEXE III

Réunion extraordinaire des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution

Genève, 29 mars - 1^{er} avril 1982

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Organisation des travaux
4. Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1981 et recommandations concernant les activités à entreprendre pour les années 1982 - 1983.
 - a) Rapport sur les activités entreprises en 1981;
 - b) Recommandations concernant les activités à entreprendre en 1982 (révisées) et en 1983, et propositions budgétaires y relatives.
5. Clé de répartition des contributions.
6. Dispositions à prendre au sujet de la gestion des ressources du Plan d'action pour la Méditerranée.
7. Projet de Protocole relatif aux Aires spécialement protégées de la Méditerranée.
8. Adoption du Rapport.
9. Clôture de la Réunion.

ANNEXE IV

Conférence de plénipotentiaires sur le
Protocole relatif aux Aires spécialement
protégées de la Méditerranée

Genève, 2 - 3 avril 1982

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Bureau
3. Règlement intérieur
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Déroulement des travaux
6. Elaboration du projet final de Protocole relatif aux Aires spécialement protégées de la Méditerranée
7. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
8. Adoption de l'Acte final de la Conférence
9. Signature de l'Acte final de la Conférence
10. Signature du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées de la Méditerranée